



Règles de conduite

Les règles de conduite ci-dessous sont nécessaires pour offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à la mission de l'école. Contrevenir à ces règles pourrait entraîner des mesures disciplinaires.

Rôle de l'élève

Je suis le principal responsable de ma réussite scolaire. Pour ce faire, je dois respecter les exigences des cours, faire un effort de travail selon mes capacités et demander de l'aide si nécessaire. Je dois aussi collaborer à mon éducation en complétant mes travaux et mes devoirs dans toutes les matières et en utilisant les services qui sont mis à ma disposition.

1- Assiduité

Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes les activités prévues au calendrier scolaire de 180 jours. La fréquentation et la participation sont les clés de la réussite. L'absentéisme est un obstacle majeur au rendement scolaire et au bien-être.

♦ Absence

- Mes parents doivent motiver mon absence dans les 24 heures suivant celle-ci. Je suis responsable de reprendre la matière manquée en consultant mes enseignants et en allant aux récupérations.

♦ Absence à un examen

- Je dois, dès mon retour à l'école, faire les démarches auprès de l'enseignant concerné pour qu'il m'inscrive à la reprise d'examen du samedi s'il le juge nécessaire ;
- Si je refuse de reprendre un examen ou que j'ai une absence non justifiée à la reprise, j'aurai la note de zéro (0).

Voici la liste des motifs reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

Motifs	Preuves exigées
Absence pour un rendez-vous médical ou pour un problème de santé.	Billet d'un professionnel de la santé (médecin, psychologue, dentiste, physiothérapeute, optométriste, etc.).
Absence pour cause de mortalité d'un proche.	Copie du certificat de décès ou autre document officiel.
Absence en raison d'une convocation à un tribunal.	Citation à comparaître ou autre document officiel.
Absence en raison d'une délégation à un événement d'envergure régionale, provinciale, nationale ou internationale.	Note écrite d'un responsable de l'organisation.
Absence autorisée par la direction.	Billet signé par la direction.

♦ Absences nombreuses (motivées ou non)

- Je suis conscient que des actions devront être prises selon l'article 17.1 de la Loi sur l'instruction publique pouvant aller jusqu'à un signalement au directeur de la protection de la jeunesse.



Participation au bal des finissants

- Pour être invité au bal de finissants, l'élève doit maintenir un taux d'absence inférieur à 10 % pour l'ensemble de l'année scolaire.

♦ Retard et mesures disciplinaires

- Si j'arrive en retard, avant d'aller à mon cours, je dois me présenter au **local 519 avec mon agenda** si je suis dans une classe régulière ou **au local 406** si je suis en classe spécialisée ;
- Mon parent/tuteur dispose de 24 heures pour motiver mon retard ;
- Un retard non motivé engendra une mesure disciplinaire ainsi que l'implication du TTS (technicien en travail social) de mon unité.

Retards non motivés*	
1 ^{er} retard	Un avertissement
2 ^e et 3 ^e retard	Retenue du midi de 30 minutes
4 ^e au 6 ^e retard	Retenue du midi de 1 heure
7 ^e au 9 ^e retard	Retenue du soir de 1 heure
10 ^e au 12 ^e retard	Retenue du samedi
13 ^e retard et plus	Suspension interne

** Notez que ces mesures disciplinaires font état d'un cadre de référence qui pourrait être sujet à changement selon le cas.*

♦ Séchage et mesures disciplinaires

- Mon parent dispose de **24 heures** pour motiver mon absence ;
- Toutes périodes d'absences non motivées engendrent une mesure disciplinaire et **l'implication du TTS de mon unité** ;
- Si je ne me présente pas à ma retenue et que mon absence n'est pas motivée, les périodes de séchage s'accumulent et les mesures disciplinaires augmentent ;
- Je dois m'apporter du travail pour la durée de la retenue. Si j'oublie, le surveillant me remettra une réflexion concernant la raison de ma retenue.

Périodes séchées * (Absences non motivées)		Séchage à répétition *	
1 période séchée / jour	Retenue du midi de 1 heure	2 ^e séchage	Retenue du soir de 1 heure
2 périodes séchées / jour	Deux retenues du midi de 1 heure	3 ^e séchage	Retenue du samedi
3+ périodes séchées / jour	Suspension interne d'une journée	4 ^e séchage et +	Suspension interne d'une journée

** Notez que ces mesures disciplinaires font état d'un cadre de référence qui pourrait être sujet à changement selon le cas.*



Tenue vestimentaire

Je porte les vêtements autorisés par l'école dès mon arrivée, et ce, jusqu'à mon départ en fin de journée. Ma gamme de vêtements doit être visible en tout temps et portée convenablement lorsque je circule dans l'école.

♦ Collection vestimentaire de l'Érablière

- Tout vêtement comportant le logo de l'école ou des Jaguars ainsi que les chandails des finissants de l'année en cours ;
- Sous la veste, il est obligatoire de porter un chandail de la collection vestimentaire.

♦ Vêtements d'éducation physique

- Un chandail jaguars de type tee-shirt, un pantalon ou un short sportif et un maillot pour la piscine sont prescrit. Pour des raisons d'hygiène, l'élève doit prévoir un second chandail de la gamme ;
- Le port des espadrilles est obligatoire ;
- Lors de la pratique du sport le midi sur nos différents plateaux, des vêtements sportifs sont obligatoires et le port de la camisole est interdit ;
- Pantalon, bermuda/jupe la longueur doit couvrir entièrement les hanches et atteindre au minimum la mi-cuisse lorsqu'on est en position debout.

♦ Vêtements personnels permis

- Pantalon, bermuda/jupe la longueur doit couvrir entièrement les hanches et atteindre au minimum la mi-cuisse lorsqu'on est en position debout.

♦ Tenue et articles interdits

- Les vêtements modifiés de la collection vestimentaire ;
- Le chandail à capuchon est interdit sauf ceux des Jaguars et des finissants de l'année en cours ;
- Les sous-vêtements visibles, vêtements troués, pyjama, pantoufles, foulard, bas-culottes et collants sous la tunique ;
- Tous les types de sacs (sacs à main et sacs à dos) dans les salles de classe, à l'exception des élèves qui doivent transporter un ordinateur portable ;
- Les manteaux, chandails ou vestes personnelles sont interdits dans les aires communes, à l'exception des élèves en transition vers leur casier ;
- Le port de tout couvre-chef ;
- Les uniformes des équipes sportives ;
- Les vêtements ou accessoires affichant de la violence ou de la vulgarité. Les estampillages faisant référence à la drogue, à l'alcool ou à des messages violents, racistes, sexuels, haineux ou faisant preuve de discrimination sont interdits.



3- Appareils électroniques

Je laisse tout appareil électronique dans mon casier pendant les heures de cours.

- Je peux utiliser un appareil électronique avant et après les cours si je m'assure de le remettre dans mon casier avant le début des cours ;
- Si j'utilise un appareil électronique pendant les périodes mentionnées ci-haut, j'éteins le volume de mon appareil ou j'utilise des écouteurs pour éviter de faire du bruit. Pour faire un appel, je n'ai pas à utiliser des écouteurs si je n'utilise pas le haut-parleur de mon appareil.

Si je contreviens à ces règles, mon appareil sera confisqué sur le champ.

Modalités de récupération de l'appareil électronique par le parent ou le tuteur :

- Dans le cas où l'appareil est confisqué à la 1^{re} ou à la 2^e période, mon parent ou mon tuteur pourra venir le récupérer la même journée, entre 16 h et 16 h 30, à l'administration de l'école ;
- Dans le cas où l'appareil est confisqué à la 3^e ou à la 4^e période, mon parent ou mon tuteur pourra venir le récupérer le lendemain, à compter de 8 h 30, à l'administration de l'école.

4- Matériel et environnement

Je respecte le matériel mis à ma disposition, je l'utilise convenablement et je garde mon environnement propre. J'adhère à la philosophie PGGR. En cas de bris de matériel ou de vandalisme, je suis conscient qu'une somme d'argent pourrait être demandée pour dédommagement.

♦ **Agenda**

- Je dois apporter mon agenda en classe et lors de rencontre avec d'autres intervenants scolaires ;
- Je dois **avoir mon agenda signé par l'adulte qui autorise ma sortie de classe**, si je circule dans l'école durant les heures de cours ;
- Je dois le remplacer à mes frais en cas de perte ou de détérioration.

♦ **Boisson et nourriture**

- Je dois consommer toute boisson et **nourriture uniquement à l'agora ou à la cafétéria**. En classe, l'utilisation de la bouteille d'eau peut être autorisée par l'enseignant.

♦ **Carte d'étudiant**

- Je dois toujours être en mesure de présenter ma carte d'étudiant ;
- Je dois la remplacer en cas de perte ou de détérioration.

♦ **Casiers**

- Je dois me servir du casier et du cadenas qui me sont assignés, seule la direction d'unité peut autoriser un changement de casier ;
- Je dois maintenir mon casier verrouillé en tout temps. L'école n'est pas responsable des vols, des bris ou des pertes ;
- Je suis responsable du contenu de mon casier.



Respect des autres et civisme

Je respecte les autres en gestes et en paroles.

- ♦ **Climat de travail**

- Je dois respecter les règles de la classe qui permettent un climat d'apprentissage propice à la réussite de tous.

- ♦ **Copiage, plagiat et tricherie**

- Je ne dois jamais falsifier une signature, copier un document ou effectuer toute forme de tricherie lors des travaux et des évaluations ;
- Je comprends que la note de zéro (0) peut être attribuée suite à ces actes.

- ♦ **Cyberintimidation, intimidation, discrimination et violence**

- Je dois faire preuve de civisme, de tolérance et de respect à l'égard des autres. Aucun geste de violence ou d'intimidation n'est toléré ;
- Je dois, si je suis victime ou témoin de toute forme de violence et d'intimidation, en informer un membre du personnel ;
- Je peux aussi utiliser la ligne de dénonciation 819 561-2320 poste 33007 ou le courriel intimidation-erabliere@cssd.gouv.qc.ca.

- ♦ **Éducation physique et activités parascolaires**

- Je dois faire preuve d'une bonne éthique sportive.

- ♦ **Langage**

- Je dois utiliser un langage respectueux ;
- Je vouvoie l'adulte en tout temps ;
- Je parle en français en tout temps à l'école, que ce soit en classe ou dans les aires communes, à l'exception des cours d'anglais.



Milieu sain et sécuritaire

♦ Circulation

- Je peux circuler à l'étage le matin à compter de **8 h 45** ;
- Je peux circuler à l'étage entre **12 h et 12 h 45** si j'assiste à une récupération ou toute autre activité supervisée ;
- Il m'est interdit de flâner dans la salle de casiers, dans les salles de toilettes ainsi que dans les puits d'escalier ;
- Il m'est interdit de m'asseoir sur le sol dans les corridors.

♦ Consommation, possession et vente

- Il m'est interdit de consommer, de posséder, d'entreposer et de faire le trafic d'alcool et de drogues ;
- Il m'est interdit de consommer et de posséder des boissons énergisantes de type « Red Bull » ;
- Il m'est interdit, en respect de la loi sur le tabac en vigueur dans les établissements scolaires, de vendre et de faire l'usage du tabac, de la cigarette électronique ou des produits contenant de la nicotine sur la propriété de l'école, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'interdiction inclut également l'intérieur d'un véhicule se trouvant sur le terrain de l'école. Une contravention pourrait être remise à toutes personnes en infraction ;
- Il m'est interdit de posséder ou d'entreposer tout objet qui peut compromettre la sécurité d'autrui ;
- Il m'est interdit de produire, de distribuer et de posséder du matériel pornographique.

♦ Livraison repas

- Il m'est interdit de me faire livrer de la nourriture à l'administration de l'école.

♦ Matériel

- Il m'est interdit de laisser mon matériel scolaire sur le sol.

♦ Vol

- Il m'est interdit de voler des objets ou des documents.